



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, le Compte Administratif 2021 et le Budget Primitif 2022, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais : www.coteaux-bordelais.fr

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), Budget Primitif (BP), Budget Supplémentaires (BS), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Administratif (CA).

Le Compte Administratif doit être adopté en même séance que le Compte de Gestion, exacte réplique du CA tenue par le Trésorier, avant le 30 juin de l'année N+1.

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		500 000,00 €		276 878,34 €	- €	776 878,34 €
Opération exercices	7 978 757,92 €	10 036 411,42 €	1 541 843,97 €	2 451 339,90 €	9 520 601,89 €	12 487 751,32 €
Total	7 978 757,92 €	10 536 411,42 €	1 541 843,97 €	2 728 218,24 €	9 520 601,89 €	13 264 629,66 €
Résultat de clôture		2 557 653,50 €		1 186 374,27 €		3 744 027,77 €

I) La section de Fonctionnement

Cette section fait ressortir un **excédent de clôture de 2 057 653.50 €** auquel s'ajoute l'**excédent de n-1 de 500 000 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **2 557 653.50 €**.

a- Les Dépenses de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP + BS 2021	TOTAL EXECUTE	%
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 866 000,00 €	1 436 359,94 €	77%
012 - charges de personnel et frais assimilés	510 000,00 €	388 778,74 €	76%
014 - atténuation de produits	2 610 500,00 €	2 554 834,00 €	98%
65 - autres charges de gestion courante	3 655 800,00 €	3 462 119,58 €	95%
66 - charges financières	32 800,00 €	32 357,41 €	99%
67 - charges exceptionnelles	48 000,00 €	4 297,30 €	9%
Total Fonctionnement "opérations réelles"	8 723 100,00 €	7 878 746,97 €	90%
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €	- €	
023 - virement à la section d'investissement	775 956,00 €	- €	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	100 010,95 €	91%
Total Fonctionnement autres opérations	1 135 956,00 €	100 010,95 €	
Total Fonctionnement Dépenses	9 859 056,00 €	7 978 757,92 €	

Les crédits au chapitre « charge à caractère général » 011 ont été utilisés à 77%, notamment pour les contrats SSIEG des accueils de loisirs (745 K€), la lutte contre les frelons asiatiques (15 K€), l'entretien de la voirie intercommunale (167 K€) qui a nettement augmenté en raison des intempéries qui ont touché le territoire, les conventions de service commun avec les communes (95 K€), les contrats de maintenance (39 K€), ...

Des crédits importants avaient été prévus à ce chapitre du fait de la non visibilité sur les impacts de la COVID-19 sur les contrats SSIEG et la mise en place du centre de vaccination mutualisé. Au final, ces dépenses ont été plutôt faibles.

Le chapitre des « charges de personnel » 012 est inférieur aux prévisions car tous les recrutements envisagés n'ont pas eu lieu.

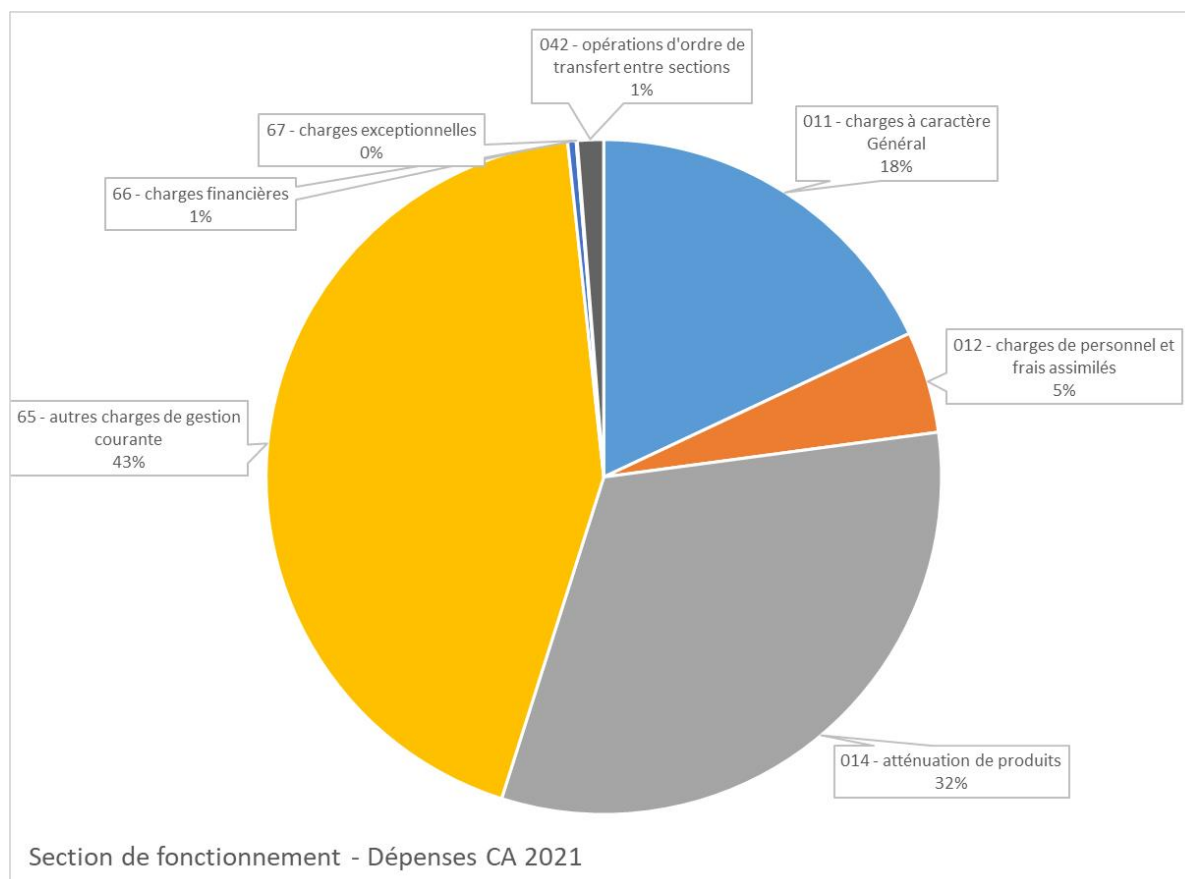
Les crédits au chapitre « atténuations de produits » 014 ont été utilisés dans leur intégralité puisqu'ils correspondent à des montants déterminés et fixes sur l'exercice. L'attribution de compensation est de 1 328 K€, et la dotation de solidarité de 521 K€.

Le FNGIR quant à lui est de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est de 181 K€.

Les crédits au chapitre « autres charges de gestion courante » 65 ont été consommés à 95%. Ce chapitre comporte les cotisations aux organisations syndicales telles que le SEMOCTOM (2.2 M€), le PETR (63 K€), le SYSDAU (20 K€), Gironde Numérique (25 K€), les syndicats GEMAPI (70 K€). Les associations gérant les crèches (510 K €) et réalisant des activités auprès de la jeunesse (108 K€) sont également dans ce chapitre. Enfin 32 K€ sont accordés à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers dans le cadre du contrat 2021-2023.

La subvention accordée au CIAS (180 K€) permet la réalisation des actions du service comme celui du portage de repas, du Transport à la Demande ou encore l'adhésion à la maison de la justice et du droit par exemple.

Le chapitre « charges financières » 66 prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme et de la non réalisation de de l'emprunt prévu au budget.



b – Les Recettes de Fonctionnement

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS 2021	TOTAL EXECUTE	%
002 - Excédent reporté	500 000,00 €	500 000,00 €	100%
013 - atténuation de charges	6 000,00 €	5 632,51 €	94%
70 - produits des services	1 635,00 €	1 767,50 €	108%
73 - impôts et taxes	8 159 788,00 €	8 177 434,51 €	100%
74 - dotations subventions et participations	1 191 133,00 €	1 761 594,17 €	148%
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	537,89 €	108%
77 - produits exceptionnels	- €	89 444,84 €	
Total Fonctionnement Recettes	9 859 056,00 €	10 536 411,42 €	107%

L'excédent reporté au chapitre 002 correspond à l'affectation du résultat 2020.

Les atténuations de charges au chapitre 013 correspondent à la participation des agents aux frais de tickets restaurant.

Le produit des impôts et taxes au chapitre 73 est en très légère augmentation par rapport aux prévisions due au simple effet de bases (revalorisation légale des bases, installation de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises).

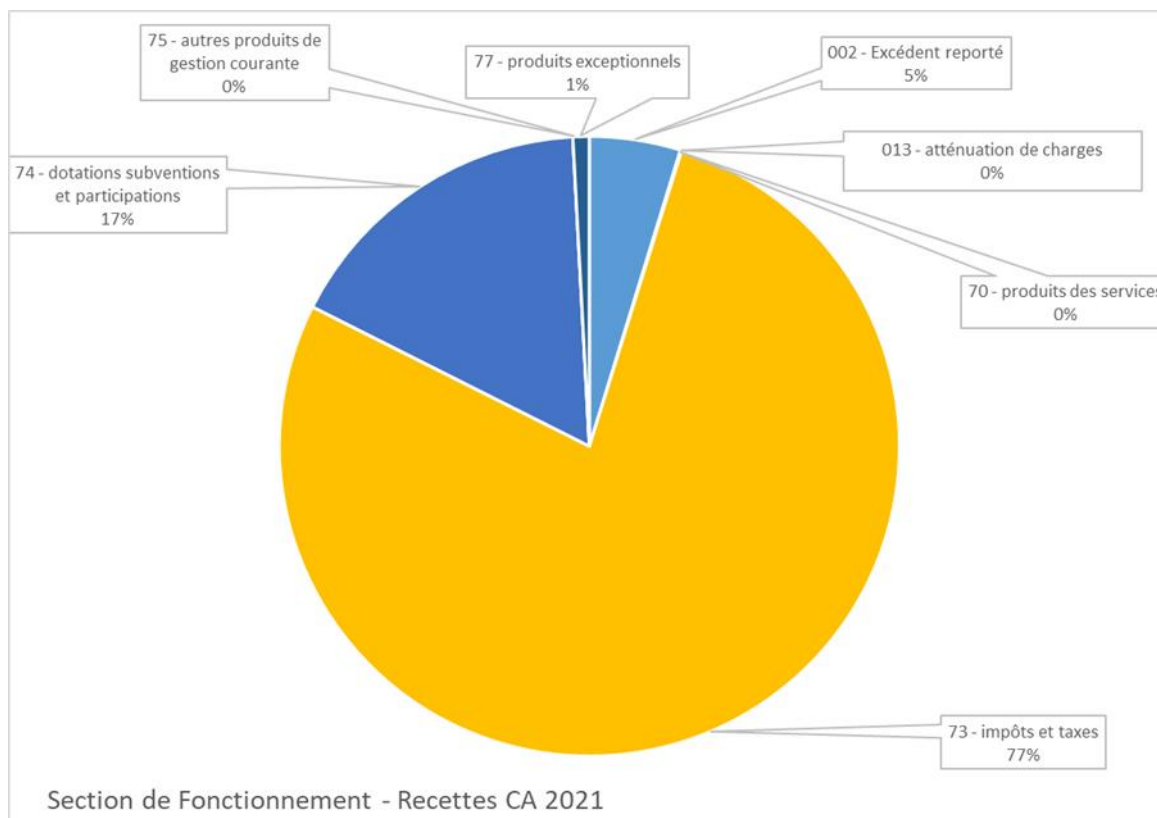
Les effets de la réforme de la taxe d'habitation se font sentir en 2021 avec une chute de la fiscalité ménage au profit d'une compensation de l'état :

Années	Fiscalité entreprises	Fiscalité ménages	Compensation	FNGIR	Total fiscalité
2020	3 237 990 €	2 629 234 €	153 519 €	-524 966 €	5 495 777 €
2021	3 138 256 €	281 964 €	2 824 678 €	-524 966 €	5 719 932 €

Au chapitre 74, le montant des dotations de l'Etat (< 700 K€) est en stagnation par rapport à l'an passé. Des compensations CET, TH ont également été perçues (+308 K€ par rapport aux prévisions).

La CAF a également régularisé les versements de prestations de 2020 et soldé 2021. Cette année le Service de Gestion Comptable (ex-trésorerie) nous a demandé de modifier notre mode de reversement de la prestation PSEJ aux communes (96 K€). Ce montant apparaît à ce chapitre mais l'équivalent est reversé en dépenses, au chapitre 65.

Au chapitre 77 les produits exceptionnels, correspondent à la surcompensation SSIEG des FRANCAS (80 K€) et de l'UFCV (3 k€) et de remboursement d'assurances (sinistres et personnels) (5 k€).



II) Section d'Investissement

Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 909 495.93 €** auquel s'ajoute **l'excédent N-1 de 276 878.34 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **1 186 374.27 €**.

a - Les Dépenses d'Investissement par opération

		Dépenses 2021		
Opération	Désignation	BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé	%
101	Équipement du siège	122 923,94 €	102 469,39 €	83%
102	Zones d'Activités	111 680,00 €	7 680,00 €	7%
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	1 217 703,78 €	199 011,10 €	16%
104	Équipement (mobilier structures, équipement culturel)	162 215,34 €	140 140,35 €	86%

		Dépenses 2021		
Opération	Désignation	BP+RAR+BS+D M	Total Réalisé	%
105	Voiries communautaires	754 639,07 €	639 796,81 €	85%
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	- €	0%
107	Domaine de la Frayse	50 000,00 €	- €	0%
108	Mobilités actives	240 000,00 €	13 950,00 €	6%
Total des opérations		2 739 162,13 €	1 103 047,65 €	40%

A l'opération « équipement du siège » ont été réalisés les travaux d'accessibilité. Le site internet a également été refait et mis aux normes.

A l'opération « zone d'activités », une étude de faisabilité d'un projet de liaison de voirie a été réalisée.

A l'opération « bâtiments », il avait été provisionné des crédits pour les travaux de reconstruction du centre de loisirs de Tresses mais les études sont encore en cours. La voirie nouvelle qui mène à la crèche de Salleboeuf n'a pas pu être réalisée en 2021 en raison du retard pris par le promoteur qui réalise des logements à proximité, les crédits seront en RAR (119 k€). Les dépenses concernent des travaux d'accessibilité dans les crèches et autres bâtiments communautaires.

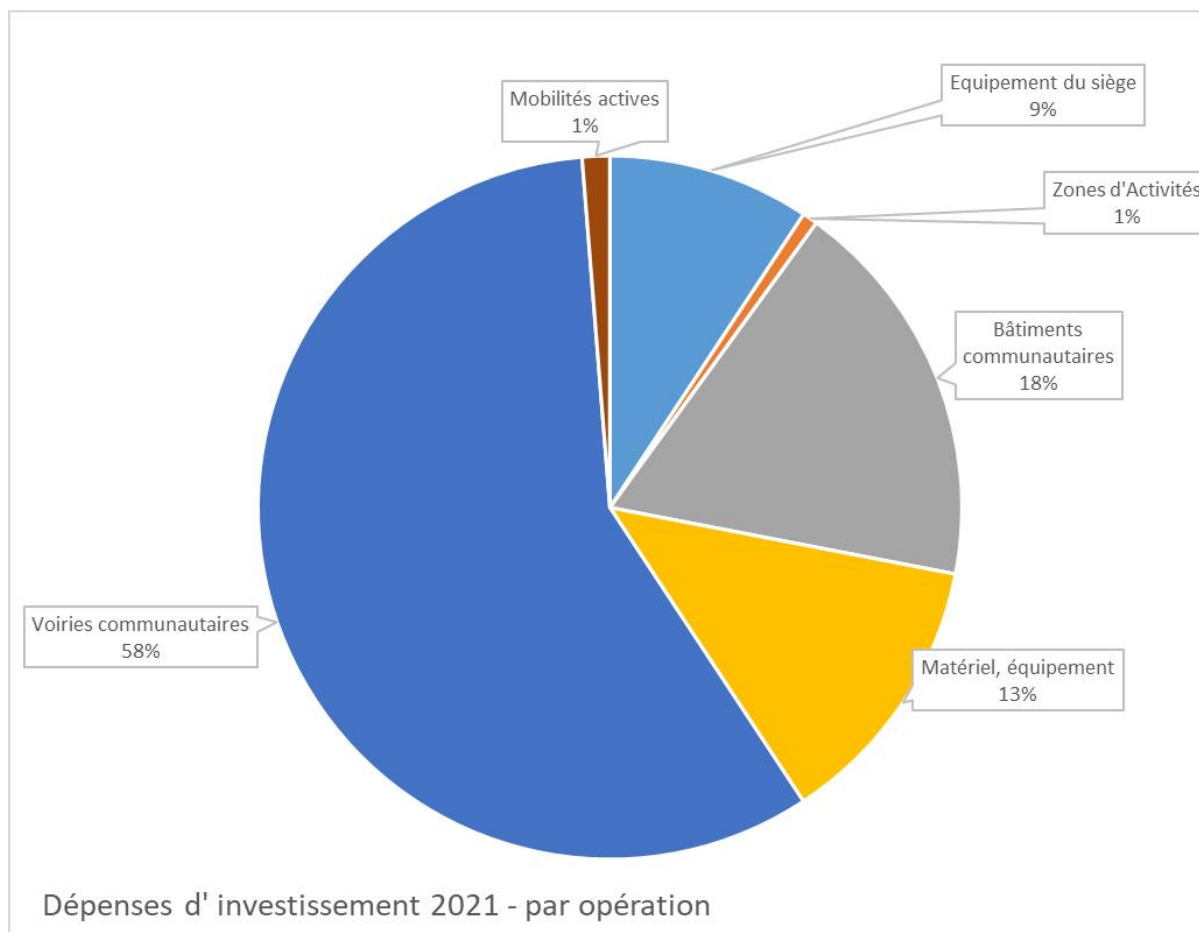
A l'opération « matériels d'équipement » correspondent pour la majeure partie à l'installation de jeux extérieurs dans 3 crèches (65 K€), de la signalétique « Route des Vignobles » pour 6 k€ et l'achat de 11 défibrillateurs pour les bâtiments communautaires ou mutualisés avec les communes (11 K€). 2 restent à livrer et seront comptabilisés dans les RAR.

A l'opération « voiries communautaires » il s'agit du paiement du programme voiries 2021 et de la maîtrise d'œuvre. Un pont route de Citon à Carignan de Bordeaux a également fait l'objet d'une réhabilitation (305 k€).

A l'opération « chemins / environnement » aucune dépense n'a été réalisée en 2021.

A l'opération « Domaine de la Frayse », aucune dépense n'a été réalisée en 2021.

A l'opération « Mobilités Actives », une étude de schéma plan vélo a été menée et des actions vont en découler dans les prochaines années.



b - Les Recettes d'Investissement par opération

		Recettes 2021	
Opération	Désignation	BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	69 360,00 €	72 331,98 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	55 682,00 €	55 682,00 €
105	Voiries communautaires	- €	87 500,00 €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	
Total des opérations		205 042,00 €	215 513,98 €

A l'opération « bâtiments », les recettes correspondent au versement de la subvention obtenue pour la construction de la crèche de Salleboeuf (69 k€) par la CAF et 2.9 K€ de retenue de garantie d'un artisan.

A l'opération « matériels d'équipement » les recettes correspondent au versement de la subvention obtenue pour l'installation des jeux extérieurs dans 3 crèches par la CAF.

A l'opération « voiries communautaires » les recettes correspondent au versement de la subvention DETR obtenue pour la réhabilitation du Pont de Citon.

A l'opération « chemins / environnement » aucune recette n'a été perçue en 2021.

c - Les Dépenses d'Investissement hors opération

Dépenses		2021	
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Réalisé
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		410 000,00 €	399 399,32 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €	369 910,32 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	29 489,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		55 000,00 €	32 754,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	30 000,00 €	11 784,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	25 000,00 €	20 970,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		185 196,00 €	
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		46 643,00 €	6 643,00 €
204131	Département (schéma mobilités)	6 643,00 €	6 643,00 €
2041581	Bornes électriques avec SDEEG	40 000,00 €	
Total hors opérations		696 839,00 €	438 796,32 €

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts (369k€) et à la participation annuelle au Très Haut Débit avec Gironde Numérique (29 k€) (année 3/18).

Le chapitre 041 correspond à des opérations d'ordre d'intégration de frais d'études ou de publication d'annonces légales, le même montant se retrouve au chapitre 041 côté Recettes.

d - Les Recettes d'Investissement hors opération

Recettes		2021	
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Réalisé
001	Solde d'exécution N-1	276 878,34 €	276 878,34 €
021	Virement de la section de fonctionnement	775 956,00 €	
040	Opérations d'ordre	110 000,00 €	100 010,95 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		2 013 124,79 €	2 103 060,97 €
10222	FCTVA	100 000,00 €	189 936,18 €
1068	Excédents de fonctionnement	1 913 124,79 €	1 913 124,79 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	
1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		55 000,00 €	32 754,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	30 162,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	5 000,00 €	2 592,00 €
Total hors opérations		3 230 959,13 €	2 512 704,26 €

Le chapitre 001 « Solde d'exécution N-1 » correspondant à l'affectation du résultat excédentaire de 2020.

Le virement de la section de fonctionnement est à hauteur de 775 956 K€.

Le chapitre 040 (100 K€) comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

L'article 10222 (189 K€) correspond au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La collectivité perçoit 16.40% du montant de ses dépenses en investissement et sous certaines conditions.

Un emprunt de 864 K€ avait été inscrit pour équilibrer le budget primitif 2021 mais supprimé lors de l'affectation des résultats au budget supplémentaire 2021.

La section d'investissement se résume ainsi :

BP 2021 + RAR 2020 + BS 2021 + DM1 2021

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP+BS+RAR+DM	Réalisé
DEPENSES	3 436 001,13 €	1 541 843,97 €
RECETTES	3 436 001,13 €	2 728 218,24 €

e - Les Restes à Réaliser (RAR)

Certaines dépenses ou recettes engagées sur 2021 et certaines n'ont pas pu être réalisées ou facturées sur l'exercice. Elles sont donc en Reste à Réaliser et comptabilisées sur l'exercice suivant, ici 2022 (sur le Budget Supplémentaire).

Les RAR s'élèvent à 319 243.64 € en dépenses et 187 898.20 € en recettes comme suit :

Opération 103 =

- En dépenses : 239 360.59 € (réhabilitation ALSH Carignan de Bordeaux, voirie devant la crèche à Salleboeuf, fin des travaux d'accessibilité dans les crèches, maîtrise d'œuvre projet Petit Prince)
- En recettes : 179 898.20 € (Financement voirie crèche Salleboeuf (73 K€), CAF pour ALSH Carignan (23 €) et DSIL pour Petit Prince (82 K€)).

Opération 104 =

- En dépenses : 13 493.37 € (achat mobilier crèche Les Colibris, solde des défibrillateurs)

Opération 105 =

- En dépenses : 36 389.68 € (programme de voirie 2021 et maîtrise d'œuvre)
- En recettes : 8 000 € de subvention NATURA 2000 pour la réhabilitation du Pont de Citon à Carignan de Bordeaux

Hors opération :

- 30 000 € correspondant à l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques